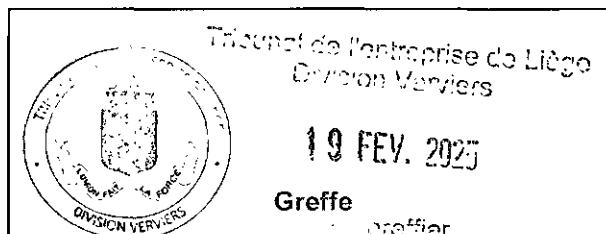


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*25028510\***



N° d'entreprise : **0433 917 919**

Nom

(en entier) : **NOUVEAUX ECRANS DE WALLONIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Boulevard des Gérardchamps 7, B 4800 Verviers, Belgium**

**Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateur et procuration**

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 31 janvier 2025

[...]

**3. DÉCISIONS**

**3.1. Démission d'un administrateur**

L'actionnaire unique prend note de la lettre de démission d'Anne-Laure Julienne du 29 janvier 2025.

L'actionnaire unique accepte avec effet au 29 janvier 2025, la démission d'Anne-Laure Julienne comme administrateur de la Société.

**3.2. Nomination d'un administrateur**

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 29 janvier 2025, Marion Giral, née [...] et domiciliée à [...].

Marion Giral exercera son mandat pendant une période indéterminée.

[...]

L'organe d'administration de la Société est dès lors composé comme suit :

- Monsieur Jacques Hoendervangers ; et
- Madame Marion Giral.

**3.3. Procuration**

L'actionnaire unique donne procuration à Samantha Kabeya, Tobias Vermeulen, Simon Bizimana et Maria Ninahualpa ayant tous leurs bureaux situés rue de la Régence 52, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites de l'actionnaire unique et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du Registre des Personnes Morales, remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par l'actionnaire unique.

Simon Bizimana  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)